



COMMUNE DE FOURNEAUX (Loire)

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 28 JUILLET 2025

Le Conseil Municipal de la commune de FOURNEAUX, dûment convoqué par courrier électronique du 23 juillet 2025 affiché le 24 juillet 2025, s'est réuni en session ordinaire le 28 juillet 2025 à 20h30 à la mairie, sous la présidence de Jean-François NEYRAND, maire.

Nombre de Conseillers en Exercice : 14 - Présents : 9 - Votants : 12

Présents : Jean-François NEYRAND, Jean-Claude de HENNEZEL, Bernard CHARMILLON, Jean-François CHETAIL, Myriam COUTURIER, Pascal GOUTTENOIRE, Isabelle JUNET, Samuel PIOT, Carole de la SALLE,

Absents excusés : Jean-Jacques BABE, Marise GIRARD, Anne-Laure LANGEVIN, Aurélie CHEVRON
Christian VILLAIN,

Pouvoirs : Marise GIRARD à Bernard CHARMILLON
Anne-Laure LANGEVIN à Isabelle JUNET
Jean-Jacques BABE à Jean-François NEYRAND

Secrétaire nommé pour la séance : Jean-Claude de HENNEZEL

Jean-François NEYRAND constate que le quorum est réuni et que le conseil peut valablement délibérer.

Puis Jean-François NEYRAND rappelle l'ordre du jour :

- 1) Lecture et approbation du PV du conseil du 4 juillet 2025
- 2) Point sur l'extension de l'école. Approbation des travaux supplémentaires du lot terrassement et en conséquence des avenants 1 et 2 de l'entreprise BORDELET
- 3) Questions diverses

1) LECTURE ET APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 4 JUILLET 2025

Le projet de procès-verbal a été envoyé à tous les conseillers le 23 juillet 2025. Il n'a fait l'objet d'aucune remarque préalablement à la réunion et aucune remarque n'est faite en séance.

Sur question de Jean-François NEYRAND, le projet de PV de la séance du 4 juillet 2025 est adopté à l'unanimité.

**2) POINT SUR L'EXTENSION DE L'ECOLE. APPROBATION DES TRAVAUX
SUPPLEMENTAIRES DU LOT TERRASSEMENT ET EN CONSEQUENCE DES AVENANTS 1
ET 2 DE L'ENTREPRISE BORDELET**

Jean-François NEYRAND rappelle que comme évoqué en séance le 4 juillet, il est apparu très difficile de faire tenir le talus entre le niveau de la cour finie après travaux et le niveau de la bordure où se trouve le bac à sable et les arbres. Aucune des solutions envisagées n'est satisfaisante notamment car les racines des arbres ressortent dans le talus. La construction d'un mur de soutènement était coûteuse et elle nécessitait l'installation de grilles de protection.

Aussi l'idée est-elle apparue de créer trois gradins en traverse de chêne au nord du nouveau bâtiment : les gradins tiennent le sol. Ils permettent aux enfants de s'asseoir à l'ombre pendant les moments de loisirs, et ils peuvent également permettre aux enseignants de disposer d'un endroit pour des formations à l'extérieur des bâtiments.

Un devis a été demandé à Bordelet pour ces travaux. Le coût est de 6 500 euros HT. Compte tenu des moins-values sur travaux l'avenant à passer serait de 2 975 euros HT représentant 5,1% du marché initial. Pour mémoire, un premier avenant de 2 906,50 euros TTC avait été convenu avec BORDELET en début de chantier pour des travaux non prévus au marché mais qui auraient dû l'être : terrassement pour pose d'une étanchéité extérieure le long du mur de soutènement (devenant mur est du couloir de l'extension). Il conviendrait de l'approuver formellement.

Le Conseil doit se prononcer sur cet avenant, d'autant qu'aucune délégation n'a été donnée au maire pour les avenants inférieurs à 5 % du marché.

Nous avons à ce jour la certitude des subventions CAF (77 000 euros) et MSA (30 000 euros) pour lesquelles les conventions sont signées. Le département nous a annoncé une subvention de 73 000 euros, mais elle n'est pas encore notifiée. Le principe d'une subvention de 117 000 euros au titre de la DETR a été évoqué, mais la subvention n'est pas notifiée à ce jour. La Région que nous avons sollicité à hauteur de 50 000 euros a récemment demandé un complément et une actualisation du dossier, aussitôt faits ; mais nous ne pouvons pas pour le moment intégrer cette aide dans nos calculs. Sur la base de ce qui est connu aujourd'hui : Le coût total du projet s'élève en TTC à 600 000 euros TTC y compris avenants Bordelet dont l'adoption est proposée; la partie chantier s'élève à 530 000 euros TTC auxquels il faut ajouter 55 000 euros environ de maîtrise d'œuvre, 10 600 euros de contrôles techniques, et 4 000 euros de charges diverses liées à la construction.

Ce coût total devrait être financée par
Subventions (hors Région AURA) 297 000 euros
Fonds de compensation de la TVA 90 000 euros (à percevoir en 2027 sauf changement)
Emprunt long terme 213 000 euros

Le Conseil est-il favorable à la modification de l'organisation de la cour par création de gradins au nord de la cour, et en conséquence à la signature d'un avenant n° 2 avec Bordelet pour un montant total de 3 570 euros TTC ainsi qu'à la confirmation de l'avenant n° 1 corrigeant une erreur de description des travaux à réaliser sur le mur de soutènement de l'école:

	Montant initial	Avenant 1	Avenant 2	Montant après avenant 2
HT	58 175,30	2 906,50	2 975,00	64 056,80
TTC	69 810,36	3 487,80	3 570,00	76 868,16

Après délibération, et examen des plans d'aménagement, le Conseil, à l'unanimité,

- Adopte l'avenant n° 1 au marché du Lot 1 passé avec l'entreprise Bordelet pour un montant HT de 2 906,50 euros
- Adopte l'avenant n° 2 au marché du Lot 1 passé avec l'entreprise Bordelet pour un montant HT de 2 975 euros HT
- Constate qu'après l'adoption de ces deux avenants le montant total du marché du lot 1 s'élève à 64 056,80 euros HT
- Donne tout pouvoir au maire pour signer les avenants correspondants.

3) QUESTIONS DIVERSES

Pascal GOUTTENOIRE indique que Christophe FARJOT habitant chemin des Berches doit prendre contact avec la mairie pour proposer de déposer sur la partie en pente du chemin des Berches du « rabotage » pour recouvrir les pierres tranchantes qui forment l'assise du chemin. Jean-François NEYRAND indique qu'à ce jour aucun contact n'a été pris mais que cette solution peut être étudiée.

La séance est levée à 20h55